



COMPTE RENDU

Comité Social d'Administration de Réseau (CSA R) dédié à DGA impulsion

Direction Générale de l'Armement (DGA)

23 novembre 2023

Le Directeur Général Adjoint a présidé le Comité Social d'Administration de Réseau de la DGA (CSA R DGA).

Vos représentants UNSA Défense élus au CSA-R DGA : Patrick ROUVIER, Stéphane SIMON, Éric MAURICE, Stéphanie PIVOTEAU, Corinne BIDOT, Guillaume SINGER.

Réponses aux déclarations liminaires

Le Directeur Général Adjoint précise que ce CSA est avant tout dédié à une présentation des textes portant la transformation de la DGA. Celle-ci répond à une nécessaire adaptation de la DGA à ses 5 nouvelles missions. Ce chantier a fait l'objet de points d'avancement mensuels, présentés aux représentants du personnel. Le Directeur s'est félicité du dialogue constructif instauré lors de ces réunions. La manœuvre RH est au cœur d'Impulsion et la dimension charge de travail induite a bien été prise en compte par la DGA. Sur l'aspect « service ressources humaines », le Directeur indique être conscient du fait que ces agents sont en tension et qu'il est attentif à des adaptations de ressources pour satisfaire à la fois aux prestations RH habituelles, mais aussi à l'accroissement de la charge induite par l'accompagnement de la transformation.

Il a précisé que la DGA est actuellement le seul organisme de l'Etat à s'inscrire dans le temps long, et qu'elle s'appuie pour ce faire sur l'expertise de pointe de ses agents, qu'il convient de valoriser.

Sur l'adaptation de la DGA découlant de l'évolution du contexte international, le Délégué Général, lors de notre réunion bilatérale, nous avait précisé que nous nous trouvons confrontés à un nouveau type de conflit, par exemple en Ukraine, et que nous passons d'une logique de lutte principalement axée contre le terrorisme, à un format de guerre hybridant le conventionnel, le terrain, l'artillerie, avec le *high-tech* : cyber, IA, spatial, fond des mers... Ce contexte va nécessiter une adaptation substantielle et régulière de la LPM.

Pour ce qui concerne les ICT/TCT, le Directeur Général Adjoint nous informe que le décret et ses 2 arrêtés d'application sont en consultation interministérielle. Il note qu'il n'y a pas de problème de fond, d'après les premiers retours. L'avis du Conseil d'Etat sur le contrôle de légalité du décret ICT/TCT est attendu pour le 13 décembre, qui est aussi la date du prochain CSA-R DGA. Il se félicite du travail conjoint réalisé par la DRH et les représentants du personnel lors des GT ICT/TCT. Il concède que de nombreux éléments d'application restent à peaufiner. Il précise que les bases ont été communiquées aux ICT/TCT lors du carrefour du 22 novembre et qu'elles le seront également lors de réunions d'informations réalisées dans les centres.

Suites du CSAR DGA du 27 septembre 2023 et approbation du règlement intérieur

Approbation des procès-verbaux (PV) du 27 juin 2023 et du 27 septembre 2023 : approuvé à l'unanimité.

Approbation du règlement intérieur du CSA-R DGA : CFDT (3 abstentions), UNSA Défense (3 abstentions), Défense CGC/CFTC (2 votes contre), CGT (2 votes pour), FO (1 vote pour). Le règlement intérieur est approuvé.

L'UNSA Défense s'est abstenue puisqu'aucune des propositions formulées par nos élus n'a été retenue.

Présentation d'impulsion DGA

La transformation de la DGA implique de faire évoluer deux décrets et un arrêté d'organisation. L'objectif de parution de ces textes est toujours fixé à janvier 2024.

Néanmoins, leur date d'entrée en vigueur sera décalée en février/mars afin de mener à bien le travail de délégation de signatures nécessaire au fonctionnement de la nouvelle organisation. Par ailleurs, les instructions d'organisation, qui déclineront ces textes, sont en cours de rédaction avec un objectif de mise en application en mars 2024. Ce n'est qu'à ce stade que les agents de la DGA sauront exactement quelles seront leurs missions dans la nouvelle organisation.

En réponse à notre questionnement sur l'adaptation des ressources nécessaires au fonctionnement de la DGA dans sa nouvelle organisation, le Directeur Général indique que dans le cadre de la LPM, 532 effectifs supplémentaires vont être alloués, principalement ventilés sur les missions prioritaires de la DGA. Ces effectifs iront également renforcer le soutien de 10%. Une partie de ces renforts sera obtenue en 2024. Par ailleurs, des gains en productivité sont escomptés en tant que résultats des démarches de progrès entreprises, notamment de simplification ainsi que de renfort de la subsidiarité. Pour ce faire, la DGA crée le STP (Service de la Transformation et du Progrès), qui pilotera les actions de progrès et procédera au recueil des meilleures pratiques et des bonnes idées. Interpelé sur l'équation charge-capacité, le Directeur indique que les nouvelles missions seront assurées avec les effectifs dont la DGA disposera, et qu'elles pourront être séquencées dans le temps au gré des ressources qui nous seront allouées. « *On ne fera pas tout en un jour* ». Le Directeur souligne enfin les efforts des services RH en charge du recrutement, associés aux acteurs des centres, qui ont permis de procéder, en 2023, au chiffre record de 745 recrutements.

Sur les aspects déroulement de carrière, le Directeur indique que des passerelles sont à l'étude pour organiser la mobilité temporaire des OCA et ICT dans les services de l'industrie.

Conclusion

L'UNSA Défense a constaté que la DGA procède à sa transformation en profondeur par le biais de DGA Impulsion (600 postes impactés), mais aussi à des réorganisations de terrain au sein de plusieurs entités sans lien direct avec Impulsion. Sur ce dernier point, nous avons demandé expressément à la Direction centrale de rappeler aux entités qu'il convient de mener leurs ajustements d'organisation en portant une attention soutenue à l'accompagnement des agents impactés, au même niveau que ce qui doit être mis en place pour accompagner la transformation Impulsion. Le PAT (Plan d'Accompagnement des Transformations) doit absolument être appliqué en cas d'impact sur les agents (suppression de poste, changement d'affectation avec incidence salariale, ...), nous y serons vigilants.

Pour ce qui concerne l'attractivité évoquée en séance, le recrutement des apprentis, l'accueil de stagiaires, l'UNSA Défense a souligné en séance son attachement à donner aux jeunes l'accès aux stages et à l'apprentissage au sein de la DGA afin de susciter des vocations et également de pouvoir les former directement, les acculturer, puis les recruter.

DGA Impulsion est une transformation majeure de la DGA qui va avoir un impact sur le fonctionnement de chacun. Il convient que chaque agent de la DGA soit mieux informé de la démarche afin de pouvoir la comprendre et se l'approprier.

Pour toutes questions n'hésitez pas à contacter vos élus au CSA-R DGA

Patrick ROUVIER
patrick-christian.rouvier@intradef.gouv.fr

Stéphane SIMON
stephane.simon@unsa-defense.org

Eric MAURICE
eric.maurice@intradef.gouv.fr

Stéphanie PIVOTEAU
stephanie.pivoteau@intradef.gouv.fr

Corinne BIDOT
corinne.bidot@intradef.gouv.fr

Guillaume SINGER
guillaume.singer@intradef.gouv.fr



UNSA Défense-78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS – ☎ 01 42 22 37 02

✉ federation@unsa-defense.org

🌐 portail-unsa.intradef.gouv.fr

🌐 www.unsa-defense.org

🐦 @UnsaDefense

📘 www.facebook.com/UNSADefense

📺 Unsa defense diffusion